

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2009

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 28 septembre 2009
- ◆ Renouvellement convention ATESAT 2010
- ◆ Avancement du PLU
- ◆ Projet de lotissement Rue des Coteaux
- ◆ Orientation budgétaire 2010
- ◆ Subvention presbytère de Bilwisheim

Sous la présidence de M. Guy REPP, Maire et en présence de tous les conseillers en fonction

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

M. REPP Guy, M. BOCCAGE Jean-René, M. GRASS Marc, M. KAPPS Christophe,
M. RIVAUD Benjamin, M. RITLENG Daniel, M. SCHISSELE Stéphane (arrivé en cours de séance à 19h20),
Mme Brigitte HASE-TARIANT, Mme OTT-LELLIG Véronique (arrivée en cours de séance à 19h15)

Absents excusés : Mme DAVID-ROESCH Christine, M. GILLIG André

- **Approbation du compte rendu du 28 septembre 2009**

Le compte rendu du 28 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

- **Renouvellement de la convention ATESAT**

La Direction Départementale de l'Équipement du Bas-Rhin nous propose de renouveler la convention pour l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

Au titre de la mission de base, sont prévus :

- le domaine de l'aménagement et de l'habitat
- le domaine de la voirie

Au titre des missions complémentaires, sont prévus :

- l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- la gestion du tableau de classement de la voirie
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie

La durée de la convention est fixée à un an. Elle peut être renouvelée deux fois, par tacite reconduction.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas renouveler la convention ATESAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas renouveler la convention ATESAT

Adopté à l'unanimité

← - - - - Mis en forme : Gauche

• **Avancement du PLU**

Monsieur le Maire expose l'avancement de la révision du plan local d'urbanisme. Une première réunion a eu lieu le 29 octobre 2009 en mairie avec Mesdames ARBOGAST et LYAUTEY ainsi que Monsieur DELEMAZURE et les membres de la commission communale pour l'examen des schémas d'organisation.

Une deuxième réunion a eu lieu le 7 décembre 2009 dont l'ordre du jour était :

- l'examen de différentes variantes de schémas d'organisations avec présentation de typologies en incluant l'école
- la présentation de référence de groupes scolaires et de zones d'extension résidentielles
- le choix d'une option et d'un programme en matière d'habitat.

• **Projet de lotissement rue des Côteaux**

Monsieur le Maire présente le projet d'urbanisme de M. et Mme RITLENG Albert qui a fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie en date du 19 octobre 2009. Le projet d'aménagement comporte deux lots d'une superficie de 968 m² et 928 m² sur une superficie de 2530 m². Une première voie sera créée à la place du chemin d'exploitation (sur une partie), une seconde voie privée sera créée perpendiculairement à la première, elle permettra de desservir les deux lots. Le projet de Monsieur RITLENG Albert peut compromettre le projet de la commune

Cette zone actuellement classée en zone AU1 devrait passer en zone A avec la révision du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de continuer l'instruction du projet d'urbanisme, de rencontrer le SCOTERS pour redéfinir le classement de la zone et de la laisser en zone AU1.
- d'autoriser le Maire à surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan local d'urbanisme et ses composantes, en particulier, le lotissement pour les primo-accédants

Adopté à 6 voix pour et 3 abstentions

• **Orientations budgétaires**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal quels sont les travaux d'investissements à prévoir pour 2010 ainsi que les achats d'investissement.

Après débats et discussion :

- l'enfouissement du câble rue des Côteaux
- l'achat des décorations lumineuses de Noël
- une réserve foncière
- un columbarium
- l'embellissement du village (entrées du village)
- du matériel agricole (tracteur)

- **Subvention presbytère de Bilwisheim**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2008 une subvention de 1000 euros a été allouée au presbytère de Bilwisheim et propose de verser 1000 euros pour 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de verser une subvention à la commune de Bilwisheim pour le presbytère d'un montant de 1000 euros pour l'année 2009

Adopté à l'unanimité

Signature :

LE MAIRE Guy REPP	
LES CONSEILLERS	
Jean-René BOCCAGE	
Marc GRASS	
Christophe KAPPS	
Christine DAVID-ROESCH	
André GILLIG	
Brigitte HASE	
Véronique OTT-LELLIG	
Daniel RITLENG	
Benjamin RIVAUD	
Stéphane SCHISSELE	